

29 juin 2004

04.354

Question Michel Bise**Une justice inaccessible**

L'élection d'un juge au Tribunal du district de Boudry a permis, pour ceux qui l'ignoraient, de constater qu'il existe un problème au Tribunal de... Cernier. Situés au premier étage, les locaux de ce tribunal (greffe, salles d'attente et d'audience, bureaux) sont en effet difficilement accessibles, voire inaccessibles, aux personnes handicapées. Malheureusement, Cernier n'est pas un cas isolé. Les Tribunaux du Locle, de Môtiers, de Neuchâtel et, dans une moindre mesure, le Tribunal cantonal posent en effet le même problème aux personnes handicapées (public, justiciables, employés du greffe, avocats, juges). Le Conseil d'Etat pense-t-il remédier à bref délai à cette situation anormale?